

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de l'Association suisse des électriciens
<b>Herausgeber:</b>	Association suisse des électriciens
<b>Band:</b>	32 (1941)
<b>Heft:</b>	19
<b>Rubrik:</b>	Discussion interne réservée aux membres de l'UCS sur l'emploi de l'aluminium

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nous espérons que la participation sera nombreuse et active, surtout parmi les centrales, auxquelles l'ASE demande instamment de faire connaître leurs expériences au sujet de l'emploi de l'aluminium.

*Le Secrétariat général de l'ASE et de l'UCS.*

## Discussion interne réservée aux membres de l'UCS

sur

### l'emploi de l'aluminium

*le vendredi, 10 octobre 1941, à partir de 9.30 heures,*

**en l'Hôtel Schweizerhof, à Olten.**

Avant l'assemblée de discussion de l'ASE, un échange de vues et d'expériences aura lieu à l'invitation de l'UCS entre les représentants des centrales qui ont construit des lignes en aluminium ou ont l'intention de le faire prochainement. Les questions et les remarques à faire au cours de l'assemblée de l'après-midi seront également discutées dans cette réunion préliminaire.

*Le Secrétariat de l'UCS.*

## Caisse de Pensions de Centrales suisses d'électricité (CPC)

### 19<sup>me</sup> Rapport

#### de l'Administration de la CPC sur l'exercice 1940/41

(du 1<sup>er</sup> juillet 1940 au 31 mars 1941)

##### Généralités.

Par suite de la clôture du présent exercice au 31 mars — changement dû à l'adoption des nouveaux statuts —, ce rapport ne comprend que neuf mois et n'a ainsi qu'un caractère intermédiaire. Le résultat des changements apportés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1941 (contribution supplémentaire de 3 % et contributions plus élevées pour augmentations de salaire) ne pourra être jugé qu'après écoulement d'un exercice complet sous le régime des nouveaux statuts.

Les travaux préparatoires pour la *révision des statuts*, mentionnés dans notre dernier rapport et dont font également partie les rapports spéciaux de notre actuair, M. le D<sup>r</sup> Riethmann, et le rapport de M. le D<sup>r</sup> Amberg, professeur, ont été menés à bonne fin et couronnés de succès. Nous croyons utile de rappeler en quelques mots les différentes phases de ces travaux. Dans sa séance du 5 juillet 1940 le comité a pris définitivement position à l'égard du projet de nouveaux statuts, que le comité restreint avait accepté en dernière lecture (après 9 séances pour cet objet). Ce projet avait été au préalable examiné par deux juristes et par l'Office du registre du commerce. Le projet fut ensuite soumis aux entreprises et aux délégués qui eurent l'occasion d'en discuter dans deux assemblées extraordinaires, l'une pour les délégués des assurés (24 octobre) et l'autre pour les délégués des entreprises (25 octobre). Après ces discussions préparatoires et après que le projet eut été envoyé

à tous les membres, l'assemblée ordinaire des délégués eut lieu le 30 novembre 1940, avec des assemblées préliminaires tant pour les délégués des entreprises que pour ceux des assurés. Dans ces assemblées, les dernières propositions furent reçues et toutes les explications désirées données aux délégués. Ensuite, le projet de statuts fut soumis au vote des entreprises et des assurés. Il fut accepté par 3087 voix d'entreprises et par 2565 voix d'assurés, tandis que 564 voix d'entreprises et 785 voix d'assurés se prononcèrent contre. Les nouveaux statuts entrèrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1941. L'Administration de la CPC a su évaluer à sa juste valeur l'heureuse décision des «entreprises» et des «membres» et elle remercie tout spécialement ceux qui, par un «oui» courageux, ont accepté de plus grands sacrifices pour garantir plus sûrement leurs droits futurs. On peut espérer qu'ainsi les bases ont été posées pour permettre à la CPC de continuer l'augmentation de ses réserves mathématiques, augmentation nécessitée par les nouvelles conditions du taux d'intérêt et de mortalité.

Le nombre des cas d'invalidité et de décès durant l'exercice écoulé peut de nouveau être considéré comme normal.

##### Administration.

La direction de la CPC, désignée jusqu'ici comme «comité», a été changée en «administration» par les nouveaux statuts, ce changement étant prescrit par le nouveau CO. Durant l'exercice écoulé, l'administration s'est réunie six fois en séances plénières.

res. Le comité restreint et le comité de direction ont eu chacun une séance. Ces séances eurent principalement comme objet la révision des statuts et les questions résultant de leur adoption et de leur mise en pratique. Un règlement est en préparation et sera publié dès qu'il aura été possible de recueillir des expériences pendant un certain temps. A part ces objets et d'autres questions administratives, l'administration s'est occupée du placement de capitaux, car l'augmentation des recettes (prime augmentée et contributions pour augmentations de salaires plus élevées) de même que la conversion d'obligations venant à échéance en titres hypothécaires d'un meilleur rendement, ont augmenté nos liquidités. Le secrétariat reçoit heureusement encore suffisamment de demandes de prêts à des conditions acceptables.

#### Gérance.

Le secrétariat, comprenant le gérant et trois employés, a été, en plus des travaux courants, très occupé par les travaux extraordinaires mentionnés au début de ce rapport. Durant l'exercice écoulé, il a reçu environ 50 demandes de prêts d'un montant total d'environ 13,2 millions de francs. Sur ces demandes, 27 ont déjà été rejetées par le secrétariat, 23 demandes d'un montant total d'environ 5 millions de francs ont été soumises au comité, et à l'administration, qui en a accordé 17 et rejeté six. L'augmentation des placements de capitaux hors de Zurich ainsi que le service militaire ont souvent obligé le gérant à s'absenter de sorte qu'il ne lui a ainsi pas été possible de continuer ses visites aux entreprises de la CPC. La gérance des six immeubles occupe également beaucoup le secrétariat.

#### Placements de fonds.

Nous avons placé durant l'exercice écoulé 3,1 millions de francs en hypothèques et seulement fr. 50 000.— en obligations (conversion). Dans ces montants sont compris des remboursements pour une somme de fr. 435 000.—, se composant en plus grande partie d'amortissements contractuels. Les nouveaux placements ont pu être faits en majeure partie à des taux légèrement au-dessus de 4 %.

Les prêts hypothécaires accordés se répartissent entre les divers cantons comme suit:

<i>Argovie</i>	...	fr. 265 000.—
<i>Bâle</i>	...	» 105 000.—
<i>Berne</i>	...	» 850 000.—
<i>Grisons</i>	...	» 35 000.—
<i>Lucerne</i>	...	» 585 000.—
<i>Schaffhouse</i>	...	» 195 000.—
<i>Soleure</i>	...	» 425 000.—
<i>Zurich</i>	...	» 640 000.—

#### Portefeuille et estimation.

Le capital effectif disponible qui au début de l'exercice était de fr. 43 729 463.95 a pu être augmenté de fr. 2 186 396.03 et porté ainsi à fr. 45 915 859.98. Cette augmentation peut être considérée comme normale.

Les *obligations* se trouvant aujourd'hui dans notre portefeuille sont portées au bilan pour leur valeur d'achat, soit fr. 8 247 184.40, tandis que leur valeur nominale (valeur de remboursement) est de fr. 9 066 250.—.

Les *titres hypothécaires* et les *prêts directs aux communes* sont également portés au bilan pour leur valeur d'achat de fr. 37 861 640.55.

Le total de tous les titres (valeur d'achat) est ainsi de fr. 46 108 824.95, tandis que l'évaluation au cours mathématique (taux supposé de 4 %) donne la somme de fr. 47 322 939.75.

#### Taux d'intérêt.

Si dans notre dernier rapport nous pouvions encore constater une légère hausse du taux d'intérêt pour obligations et pour titres hypothécaires, il n'en est plus de même pour l'exercice écoulé, surtout sur le marché des obligations. La grande affluence de capitaux de l'étranger, tout spécialement de l'Amérique, la transformation de grandes réserves et de dépôts de marchandises en argent et l'impossibilité de replacer ce dernier nous ont valu une forte liquidité monétaire, qui a permis à la Confédération et aux Cantons et même aux Communes de placer leurs emprunts à un taux de 3½%. Ces conditions ont provoqué la baisse du taux d'intérêt pour l'<sup>re</sup> hypothèque chez un certain nombre de banques cantonales à 3¾%.

Nous avons également ressenti ce changement de conditions, mais ses conséquences ne nous ont pas encore atteints d'une façon sensible.

#### Rentes d'invalidité, retraites et décès.

La CPC a eu à enregistrer pendant l'exercice écoulé parmi les «membres» 17 (20)<sup>1)</sup> cas d'invalidité, dont 6 (9) provisoires, 22 (28) cas de mise à la retraite pour cause d'âge et 15 (18) cas de décès. Ont pris fin pendant la même période 9 (6) rentes d'invalidité, 5 (5) rentes de vieillesse, 0 (2) rentes de parents et 3 (11) rentes de viduité. Le nombre des «pensionnés» s'est accru par rapport à l'exercice précédent de 5 (13) retraités pour cause d'invalidité, de 17 (23) retraités pour cause d'âge et de 17 (18) veuves. Le 31 mars 1941, 21 (21) «membres» ayant dépassé l'âge de la retraite étaient encore en activité.

A cette date le nombre total des «pensionnés» était de:

	touchant annuellement
165 (160) invalides <sup>2)</sup>	fr. 389 889.—
185 (168) retraités	» 599 181.—
284 (266) veuves	» 393 311.—
141 (111) orphelins	» 38 638.—
6 (6) ayants droit, en vertu de l'art. 20	» 1 373.—
	<u>fr. 1 422 392.—</u>

<sup>1)</sup> Les chiffres entre parenthèses se rapportent à l'exercice précédent.

<sup>2)</sup> Dont 52 (50) invalides partiels touchant fr. 70 950.— (73 586.—).

## COMPTE D'EXPLOITATION

Du 1<sup>er</sup> juillet 1940 au 31 mars 1941.

R E C E T T E S :	fr.	D E P E N S E S :	fr.
a) Contributions des «membres»:		a) Prestations de la CPC:	
1 <sup>o</sup> Primes régulières et primes résultant des augmentations de traitement . . . . .	1 868 114.—	1 <sup>o</sup> Rentes d'invalidité . . . . .	294 770.—
2 <sup>o</sup> Finances d'entrée et contributions supplémentaires . . . . .	232 279.—	2 <sup>o</sup> Rentes de vieillesse . . . . .	430 299.—
b) Intérêts (solde) . . . . .	1 239 208.85	3 <sup>o</sup> Rentes de veuves . . . . .	284 342.—
c) Gains résultant de remboursements . . . . .	2 367.50	4 <sup>o</sup> Rentes d'orphelins . . . . .	25 454.—
		5 <sup>o</sup> Rentes de parents . . . . .	1 035.—
		6 <sup>o</sup> Indemnités uniques versées à des «membres» . . . . .	28 000.—
		7 <sup>o</sup> Indemnités uniques versées à d'autres ayants droit . . . . .	—.—
		8 <sup>o</sup> Versements en cas de sortie de «membres» . . . . .	28 000.—
		9 <sup>o</sup> Versements en cas de sortie d'«entreprises» . . . . .	29 995.—
Total des recettes	3 341 969.35		
		b) Frais d'administration:	
		1 <sup>o</sup> Indemnités et frais de déplacement: aux membres de l'administration et du comité de direction . . . . .	3 995.15
		aux réviseurs des comptes . . . . .	443.50
		2 <sup>o</sup> Frais d'administration . . . . .	24 749.70
		3 <sup>o</sup> Frais de banque . . . . .	4 847.15
		4 <sup>o</sup> Rapports d'expertises techniques, juridiques et médicales . . . . .	7 352.57
		5 <sup>o</sup> Frais pour la révision des statuts . . . . .	15 291.25
			56 679.32
		c) Réserves:	
		1 <sup>o</sup> Amortissement du mobilier . . . . .	4 999.—
		2 <sup>o</sup> Bonification au compte excédent passif du bilan technique . . . . .	2 186 396.03
		Total des dépenses	2 191 395.03
			3 341 969.35

## CASSE DE PENSIONS DE CENTRALES SUISSES D'ÉLECTRICITÉ

## BILAN au 31 mars 1941

(intérêt technique 4 %, prime de base 12 %)

A c t i f;

### **P a s s i f:**

	fr.		fr.
<b>I. Fortune:</b>		<b>I. Dettes envers tiers et Fonds:</b>	
a) Valeurs en portefeuille:		a) Hypothèques sur nos immeubles . . . . .	500 000.—
1° Oblig. d'emprunts fédéraux . . . . .	2 594 899.75	b) Avances . . . . .	2 376 190.30
Emprunt de la défense nat. 1936 . . . .	533 250.—	c) Créditeurs . . . . .	137 148.87
2° Oblig. d'emprunts cantonaux . . . . .	1 027 998.50	d) Fonds de réserve pour garantie de capital .	587 827.45
3° Oblig. d'emprunts communaux . . . . .	416 086.—	e) Fonds de réserve général . . . . .	250 000 —
4° Oblig. de banques, d'entreprises d'électricité et de gaz . . . . .	3 674 950.15		<b>3 851 166.62</b>
5° Prêts à des communes . . . . .	3 900 000.—		
6° Prêts hypothécaires . . . . .	<u>33 961 640.55</u>		
b) Immeubles . . . . .	46 108 824.95		
c) Avances sur constructions nouvelles . . . . .	1 691 400.—		
d) Caisse . . . . .	1 251 557.20		
e) Banques et chèques postaux . . . . .	438.25		
f) Débiteurs . . . . .	518 794.96		
g) Mobilier . . . . .	196 010.24		
	1.—		
	<u>49 767 026.60</u>		
II. Excédent passif du bilan technique . . . . .	14 505 089.02		
	<hr/>		
Total	<b>64 272 115.62</b>		
	<hr/>		
			<b>Total</b>
			<b>64 272 115.62</b>

Les rentes versées annuellement ont augmenté par rapport à l'exercice précédent de fr. 97 258.— (fr. 116 816.—). La CPC a versé depuis sa fondation à titre de rentes ou d'indemnités une somme totale de fr. 9 712 292.—

### *Mutations.*

Au cours de l'exercice écoulé 1 «entreprise» avec 1 «membre» s'est affiliée à la CPC.

Le nombre des «membres» compris dans les 95 «entreprises» affiliées était au 31 mars 1941 de 3767 (3743). Parmi ces «entreprises» on a enregistré 97 (103) admissions et 17 (25) sorties. Pour cause de décès ou de mise à la retraite, 54 (68) «membres» ont cessé de faire partie de la CPC dans cette qualité, dont un «pensionné» partiel continuant d'être assuré pour le degré de sa capacité de travail.

### *Observations au sujet du bilan au 31 mars 1941.*

a) *Bilan:* Le présent bilan contient, comme l'année dernière pour la première fois, également les chiffres techniques.

*Actif:* Le poste I f) «Débiteurs» comprend, outre les intérêts hypothécaires échus le 31 mars 1941, les primes du mois de mars, payables jusqu'à mi-avril.

*Passif:* Le poste I a) «Hypothèques sur nos immeubles» a pu être diminué de fr. 250 000.— par le

remboursement d'une hypothèque venant à échéance.

Le poste I b) «Avances» est resté à peu près inchangé par rapport au dernier bilan.

Le poste I c) «créditeurs» comprend en majeure partie des intérêts et des amortissements échéant le 1<sup>er</sup> avril 1941, mais déjà versés dans le courant du mois de mars.

Pour ce qui concerne le poste I d) nous renvoyons aux explications données dans notre 16<sup>e</sup> rapport de gestion.

b) *Situation technique:* La situation technique de la CPC au 31 mars 1941, basée sur une prime de 12 % et dans l'hypothèse d'une caisse fermée ainsi que d'un taux d'intérêt technique de 4 %, était la suivante:

1 <sup>er</sup> Valeur des engagements de la CPC envers ses assurés:		fr.
a) Réserve mathématique pour les rentes courantes . . . . .		12 204 525
b) Réserve mathématique pour les engagements futurs . . . . .		72 152 716
		84 357 241
2 <sup>o</sup> Valeur des engagements des «membres» envers la CPC . . . . .		23 936 292
Réserve mathématique (différence entre 1 et 2)		60 420 949
Le capital effectif disponible est de . . . . .		45 915 860
D'où un excédent passif du bilan technique au 31 mars 1941 de . . . . .		14 505 089

### *Développement technique.*

1 <sup>er</sup> avril (resp. 1 <sup>er</sup> juillet) de l'année	Nombre des «membres» 1	Age moyen 2	Moyenne des années de service 3	Traitements assurés 4	Valeur au 1 <sup>er</sup> avril (resp. 1 <sup>er</sup> juill.) des engage- ments de la CPC vis- à-vis des «membres» 5	Valeur au 1 <sup>er</sup> avril (resp. 1 <sup>er</sup> juill.) des engage- ments des «membres» vis-à-vis de la CPC 6	Capital effectif disponible 7	Excédent passif du bilan technique 8	Excédent passif du bilan technique exprimé en % de la somme des traitements assurés 10	Degré moyen de couver- ture (7+8) 11	Degré de liquida- tion*) 12
<i>Anciennes bases de calcul et taux d'intérêt 5 %.</i>											
1922	1862	35,6	8,5	8 585 600	16 706 169	12 562 572	—	4 143 597	48,3	75,2	—
1924	2640	37,4	10,1	12 051 400	25 623 092	16 966 548	3 229 812	5 426 732	45,0	78,8	37,3
1932	3460	40,2	12,9	16 869 800	45 226 563	21 686 916	21 283 334	2 256 313	13,4	95,0	90,4
1936	3604	41,7	14,7	17 387 100	53 113 000	21 197 000	32 039 180	— 123 180 (Excédent)	0	100,4	100,4
<i>Anciennes bases de calcul et taux d'intérêt 4½ %.</i>											
1936	3604	41,7	14,7	17 387 100	60 960 803	22 918 344	32 039 180	6 003 279	34,5	90,1	84,2
1937	3623	42,2	15,2	17 578 100	63 351 321	22 784 004	34 870 510	5 696 807	32,4	91,0	86,0
1938	3629	42,6	15,6	17 631 300	65 328 078	22 582 836	37 551 645	5 193 597	29,5	92,0	87,8
1939	3731	42,9	15,9	18 072 600	68 664 186	22 845 609	40 961 204	4 857 373	26,9	92,9	89,4
1940	3743	43,4	16,3	18 219 000	71 113 000	22 664 000	43 729 464	4 720 000	25,9	93,3	90,3
<i>Nouvelles bases de calcul et taux d'intérêt 4 %.</i>											
1939	3731	42,9	15,9	18 072 600	79 031 207	24 010 151	40 961 204	14 059 852	77,79	82,21	68,31
1940	3743	43,4	16,3	18 219 000	81 628 965	23 680 448	43 729 464	14 219 053	78,05	82,58	69,38
1941	3767	43,8	16,7	18 573 800	84 357 241	23 936 292	45 915 860	14 505 089	78,09	82,81	70,00

\*) Le degré de liquidation est la part effective disponible, exprimée en pourcent, du capital de couverture nécessaire pour les «membres», après avoir tenu compte des rentes courantes.

Zurich, le 27 juin 1941.

*Pour l'administration  
de la Caisse de Pensions de Centrales Suisses  
d'Electricité:*

Le président:  
(sig.) G. Lorenz.

Le secrétaire:  
(sig.) K. Egger.